



juge d application des peines

Par **mymyso**, le **31/08/2012** à **00:03**

mon ami a été condamné en mai 2009 a une peine d emprisonnement avec sursis et mise a l épreuve. cependant il vient de recevoir une convocation pour le mois de septembre pour une audience de debat contradictoire en vue de l éventuelle prolongation du sursis avec mise a l épreuve.est ce normal? a savoir qu il ne s est pas toujours présenter a la conseillère du spip qui le suivait.....merci de bien vouloir m éclairer!!

Par **youris**, le **31/08/2012** à **13:57**

bjr,

vous posez la question s'il est normal que votre ami soit convoqué pour une éventuelle prolongation du sursis avec mise à l'épreuve.

selon ce que vous écrivez je poserais plutôt la question de savoir si vous trouvez normal que votre ami ne se soit pas toujours présenté à la conseillère du spip.

la prolongation éventuelle de son sursis est la sanction du non respect de ses obligations.

cdt